



TOULON CTC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le
15 mai 2018

L'édito

Ils médiatisent, nous ripostons !

Depuis son arrivée au sein du gouvernement d'Édouard Philippe, Jean-Michel Blanquer a multiplié les annonces : réduction des effectifs en zone prioritaire pour les CP, puis les CE1 (et tans pis pour les autres!), suppression des contrats aidés, réduction du nombre d'AVS, scolarisation dès l'âge de 3 ans (97% des enfants le sont déjà...), retour en force des évaluations, prise de position claironnée pour le retour du calcul mental, de la dictée, du chant (bien sûr, que de la nouveauté pour le corps enseignant!), et cerise sur le gâteau, l'injonction « d'appliquer la méthode syllabique et de rompre avec l'anarchisme des enseignants au regard de leur liberté pédagogique » !
Sa feuille de route est bien tracée et ses objectifs de séquence gouvernementale semblent clairs...

Décryptage :

Il paraît évident qu'il applique à la lettre la méthode Macron consistant à créer des effets d'annonce le plus souvent possible, afin de donner le sentiment que l'activité est sans relâche, le tout relayé par les chaînes d'infos qui sont un excellent relais de communication pour nos gouvernants. Sa méthode consiste en fait à donner des gages aux plus conservateurs tout en y mêlant une touche de modernisme (miser sur les neurosciences par exemple, ce qui fait bondir tous les pédagogues de renom...) .

Ainsi, le compte n'y est pas monsieur le ministre : vous avez supprimé le dispositif des maîtres sumuméraires qui était plébiscité par tous, vous avez alourdi les effectifs de nombreuses classes, les postes au concours se réduisent comme lors de la mandature Sarkozy, vous exacerbez la mise en place du numérique partout alors que nos écoles peinent à entrevoir internet, vous vous félicitez du retour du jour de carence et du gel du point d'indice, sachez tout de

même monsieur le ministre, que les enseignants sont moins absents que la moyenne des salariés et que le fort taux de féminisation en primaire, qui induit des absences pour cause de maternité, vient gonfler mécaniquement l'absentéisme, comparativement à de nombreux autres secteurs d'activité. Au contraire, le fond du problème n'est pas la stigmatisation d'un prof malade (dans une classe de 28 élèves qui ont souvent le nez qui coule, c'est étonnant !), mais bien le non remplacement des enseignants absents...

Alors monsieur le ministre, gargarisez-vous dans les médias, faites l'apologie du bla-bla, épanchez-vous chaque jour de façon grandiloquente, tranchez le nœud gordien autant que faire se peut, mais ce dont nous avons besoin, c'est de pouvoir exercer notre métier dans de meilleures conditions, avec une scolarisation des élèves qui soit de meilleure qualité, d'une formation à la hauteur des enjeux éducatifs ; d'ailleurs une étude parue en 2010 indiquait que seuls 0,8% des personnels de l'éducation nationale bénéficiaient d'une formation contre 8,9 pour les autres catégories de fonctionnaires, tiens je ne l'ai pas vu à la télé cette info !

La colère monte et nous ne resterons pas les bras croisés, le SNUIPP-FSU ne cessera jamais de dénoncer la détérioration de nos moyens d'enseigner, alors mobilisons-nous tous ensemble le 22 mai prochain !

Alain TOURNAY
Membre du bureau
départemental
du SNUipp-FSU Var



Sommaire

Page 1 Édito.
Page 2 Actions.
Page 3 Grève CHITS.
Page 4 Groupe travail.

Directeur de publication : André TOUVIER
Mensuel : n° 309

Prix au numéro : 0,76 €
N° de commission paritaire : 0 520 S 07337
Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point

111, Av. Curie 83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr Site : <http://83.snuipp.fr>



Ne restons pas les bras croisés

N'acceptons pas les orientations gouvernementales !

Le 19 avril, les 1^{er}, 22 et 26 mai, le SNUipp-FSU était et sera dans l'action pour préserver le statut de la Fonction Publique, pour obtenir une École et des Services Publics qui répondent aux besoins, pour donner un avenir à la Fonction publique et à ses agents.

Depuis le début de cette année scolaire, le SNUipp-FSU se mobilise et appelle tous les enseignants à transformer leur colère légitime en action collective et efficace. ENSEMBLE nous sommes plus forts, ENSEMBLE gagnons ! Nous ne pouvons pas améliorer notre quotidien en étant isolé(e) et seul(e) dans nos classes...

La Fonction publique et l'École sont des piliers du modèle social de notre pays, elles jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale et contribuent à plus de justice sociale. ENSEMBLE, nous devons préserver les acquis obtenus par le passé et ENSEMBLE nous devons obtenir de nouvelles avancées.

C'est la raison pour laquelle le SNUipp-FSU a appelé dernièrement à la grève le 19 avril et aux manifestations du 1^{er} mai. Mais la bataille n'est pas terminée, les mobilisations doivent perdurer et s'amplifier ! Le rapport de force imposé par la rue obligera le gouvernement à revoir sa copie.

Avec les organisations CGC, CFTC, CGT, FA fp, FO, Solidaires, UNSA et CFDT, la FSU et le SNUipp appellent à une nouvelle journée de grève et de manifestations le 22 mai prochain (10h à TOULON et 10h30 à Draguignan) pour :

- la préservation du statut général des fonctionnaires
- l'arrêt des suppressions d'emplois
- l'amélioration du pouvoir d'achat pour toutes et tous les agent-es



Toulon le 1er Mai

- un plan de titularisation des contractuel-les et de nouvelles mesures pour combattre la précarité
- la création des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services publics

Enfin, au moment où nous écrivons ces lignes, « une marée populaire contre les réformes Macron » est en préparation pour le 26 mai. Le SNUipp-FSU Var participera à cette initiative pour plus d'égalité, de justice sociale et de solidarité partout en France. Le SNUipp-FSU demande à tous les enseignants varois de faire en sorte que cette initiative soit une réussite (nous vous communiquerons ultérieurement les modalités de cette action).

Nous avons tous un rôle à jouer pour inciter le gouvernement à changer de politique, ENSEMBLE nous sommes plus forts !



Toulon le 19 avril

**Grève fonction publique et manifestations
mardi 22 mai
10h à TOULON et 10h30 à Draguignan**

Vie syndicale Saint Maximin

Dans le cadre de la préparation du congrès départemental du SNUipp-FSU du Var, les adhérent-es du secteur sont invité-es à participer à l'AG qui se tiendra à :

BRUE AURIAC le 22 mai à 17h.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Vie syndicale Réunions d'information

Le SNUipp-FSU organise des réunions ouvertes à tous, sur le temps de travail. On nous rappelle sans cesse nos devoirs, rappelons nos droits à l'administration !

16-mai ROQUEBRUNE
23-mai ENTRECASTEAUX
29-mai HYERES
06-juin ROUGIERS
13-juin TOULON

Maternelle Bouverie 9h/12h
Elem. 9h-12h
Elem. Excelsior 17h 20h
Salle des fêtes 9h 12h
Elem. Valbertrand 9h 12h

4 juin Spécial AVS à CUERS Elem. Jaurès 1 à 1h30

68 jours de grève à l'hôpital de Toulon

Manon Magagnosc, secrétaire générale du syndicat CGT du CHITS (hôpital Toulon - La Seyne, répond aux questions du SNUipp-FSU.



Quelles sont les raisons qui vous ont amenés à déclencher ce mouvement de grève ?

Depuis plusieurs années, et particulièrement en périodes hivernales les services d'urgences font face à un flux massif de patients et ceci à moyens constants. L'hôpital Sainte Musse étant l'hôpital référent du département, c'est maintenant toute l'année que l'activité est soutenue. Les équipes ont tenté à plusieurs reprises d'alerter la Direction sur les difficultés en termes de conditions de travail mais aussi sur les conditions d'accueil des patients qui se dégradent.

Face à l'absence de réponse et de dialogue avec la Direction, l'équipe a décidé collectivement d'agir différemment. Le syndicat CGT du CHITS a rencontré les équipes à plusieurs reprises durant l'hiver et c'est collectivement que nous avons décidé de déposer un préavis de grève (les syndicats représentatifs ont le monopole du préavis).

Quelle a été la participation des personnels ?

Depuis les premières rencontres avec l'équipe des Urgences, toutes catégories confondues, le Syndicat CGT du CHITS n'a pris aucune décision sans l'accord des personnels. Au contraire, les agents ont été force de proposition, du 1^{er} jour à maintenant. L'organisation syndicale dans ce cas doit être au service des personnels, tout en gardant ses convictions et ses valeurs. Cette lutte correspond tout à fait aux valeurs soutenues par la CGT.

Il est important de noter qu'il n'existe pas chez les soignants « une culture de la lutte », le service rendu au patient est toujours remis en avant. Pour autant, c'est bien parce que le patient n'est plus au cœur des préoccupations des politiques de santé, que les agents hospitaliers ont décidé de se mobiliser.

Le taux de grévistes varie selon les professions, il est particulièrement élevé chez les infirmières. D'autres services dans l'hôpital se sont également mobilisés en soutien.

Pour quelles raisons avez-vous mené des actions en direction de la population ?

La santé est une question essentielle pour la population et n'importe quelle personne qui met un pied dans un service d'urgence, se rend bien compte de la difficulté des agents à accomplir leurs missions.

Il nous a semblé important d'informer la population sur les dangers des dérives austéritaires des établissements de santé. En effet, depuis plus de dix ans maintenant toutes les réformes n'ont eu comme seul but de diminuer les coups au détriment de la qualité des soins et de l'accès à la santé partout et pour tous.

A l'hôpital, comme dans l'ensemble des services publics, la bataille ne se gagnera pas « entres fonctionnaires ». C'est bien l'ensemble de la population qui doit s'emparer de ces questions. Pour se faire, il nous faut absolument aller à la rencontre de la population pour mener la bataille des idées et contrecarrer l'idée dominante qui consiste à dire « que nous n'avons plus les moyens d'un service public de qualité ».

Où en est le conflit actuellement ?

Nous en sommes à 68 jours de grève. Il faut savoir que dans la Fonction Publique Hospitalière, le droit de grève est quelque peu bafoué par les assignations. En effet, nos missions d'urgences et de continuité du soin, obligent les personnels grévistes à travailler (la majorité des agents sont assignés).

Pour autant, le taux de gréviste n'a pas faibli depuis le 1^{er} jour.

Au 63^{ème} jour nous avons été reçus par la Délégation Territoriale du Var de l'Agence Régionale de Santé PACA, et nous avons une proposition d'embauche de presque 10 infirmiers.

Alors que le 1^{er} jour de grève, notre direction « ne savait pas faire » je cite, aujourd'hui elle est en capacité de faire des propositions. La lutte paye, voilà la leçon à retenir !

Quelles suites entendez-vous donner ?

Pour autant, nous avons décidé de ne pas arrêter le mouvement, car il n'y a aucune proposition pour le renfort en personnel de nuit. Nous organisons une Assemblée Générale dans les jours à venir afin de décider ensemble de la suite à donner à nos actions.

Quoi qu'il en soit, la CGT et les personnels des Urgences de Sainte Musse vont être particulièrement vigilants à la mise en place des propositions de notre direction.



Le 19 avril, les manifestant-es toulonnais-es prenaient la direction de l'ARS afin d'occuper les locaux et obtenir une rencontre entre les grévistes de la santé et la direction de l'Agence. Le SNUipp-FSU était présent dans cette action.

Groupe de travail CAPPEI, congé formation, droit à temps partiel, DDEAS

Compte-rendu de vos élu-es du SNUipp-FSU.

Le 19 avril s'est tenu un groupe de travail paritaire (3 SNUipp-FSU, 2 SE, 1 SNE). Après avoir signalé que les représentants du SNUipp-FSU étaient tous en grève afin de dénoncer le traitement fait aux services publics, les échanges ont porté sur les éléments constitutifs des barèmes pour les opérations administratives suivantes :

TOUS LES ELEMENTS SUIVANTS SONT EN ATTENTE DE VALIDATION PAR LE DASEN.

Congé de formation professionnelle

Comme depuis des années, le SNUipp-FSU a rappelé que les textes en vigueur permettent aux collègues de partir en congé de formation professionnelle pour la durée exacte de la formation. La DSDEN entend notre remarque et estime que les choses pourraient enfin changer sous réserve du nombre de formations courtes. Dans ce cas, les collègues réintégrant d'un congé de formation en cours d'année pourraient être utilisés comme moyen de remplacement. Jusqu'ici le barème se composait de :

B= Ancienneté + note pédagogique

Le SNUipp-FSU a rappelé que la note pédagogique ne pouvait plus être utilisée puisqu'elle disparaît au regard de la mise en place des nouvelles modalités d'évaluation des personnels (PPCR). Le barème retenu, suite à la proposition du SNUipp-FSU, est donc :

B= Ancienneté + ancienneté de la demande

- Ancienneté=> 1 pt/an
- 1ère demande=>0 pt ;
- 2nde demande=>5 pts ;
- 3ème demande=>15 pts ;
- 4ème demande=>30 pts.

Pour bénéficier des pts d'ancienneté de la demande, il faut qu'il n'y ait pas de discontinuité dans les candidatures et qu'elles portent sur des formations analogues. La mise en conformité de la DSDEN par rapport aux textes en vigueur est clairement à mettre au crédit du SNUipp-FSU. La notion de mérite liée à la note disparaît et seuls des critères justes et équitables demeurent.

Pour cette année, il y aurait 10 départs répartis sur les 3 tranches (moins de 10 ans/ 10 à 20 ans/ 20 ans et plus) pour 41 demandes.

DDEAS

Jusqu'ici le barème se composait de :

B= Ancienneté + 2 x (ancienneté dans le spécialisé) + note pédagogique. Là encore le SNUipp-FSU a rappelé que la note pédagogique ne pouvait plus être utilisée puisqu'elle disparaît au regard de la mise en place des nouvelles modalités

d'évaluation des personnels (PPCR). Le SNUipp-FSU a rappelé que pour être retenu en formation diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS), les collègues devaient déjà être détenteur d'un diplôme spécialisé. Le SNUipp-FSU a proposé que l'ancienneté dans le spécialisé compte coefficient 1.

Au final, le barème serait :

B= ancienneté + 1,5 x (ancienneté dans le spécialisé)

Il y a 2 candidatures et les deux seraient acceptées.

CAPPEI

A priori, tous les parcours pourraient avoir lieu à Draguignan. Cette « information » est à prendre au conditionnel puisque l'ESPE comme l'académie n'ont toujours pas tranché. Départ en formation complète : La DSDEN pourrait retenir les départs suivants :

- 8 sur le parcours ULIS/UE (42 postes vacants : 27 ULIS, 15 UE)
- 6 sur le parcours RASED « aide à dominante pédagogique » (28 postes vacants sur le RASED)
- 5 sur le parcours « enseigner en SEGPA » (15 vacants)
- 1 sur une formation déficit visuel (mais pour le moment il n'y a pas de candidat)

Le SNUipp-FSU a vivement protesté en rappelant que de nombreux postes n'étaient pas tenus par des enseignants formés et que la DSDEN devait donc former des candidats à hauteur des besoins. Nous avons en outre rappelé que l'absence éventuelle de départs en parcours RASED « aide relationnelle » (ancienne option G) serait une faute majeure tant les besoins sont criant dans le département. La discussion sur les départs en formation CAPPEI n'est en rien actée. Elle aura lieu lors de la CAPD du 29 mai.

Jusqu'ici le barème se composait de :

B= Ancienneté + 3 x (ancienneté dans le spécialisé) + note pédagogique. Là encore le SNUipp-FSU a rappelé que la note pédagogique ne pouvait plus être utilisée puisqu'elle disparaît au regard de la mise en place des nouvelles modalités d'évaluation des personnels (PPCR). Pour le SNUipp-FSU, un poste spécialisé doit être occupé par un collègue spécialisé. Appliquer un coefficient 3 sur l'ancienneté dans le spécialisé va à l'encontre de ce raisonnement puisqu'il favorise le fait d'occuper ce type de poste sans être formé. Le barème deviendrait donc :

B= Ancienneté + ancienneté dans le spécialisé + ancienneté de la demande

- 1ère demande=>0pt ;
- 2nde demande=>1pt ;
- 3ème demande=>2 pts...

Il est à noter que l'ancienneté de la demande de formation débutera à la mise en place du CAPPEI, c'est-à-dire cette année, et sera prise en compte quelle que soit la demande de parcours. Départs en modules de professionnalisation (pour les détenteurs d'un CAPSAIS ou CAPASH) : Le nombre de départs n'est pour l'heure pas quantifié. Le barème appliqué sera le même que celui établi pour les départs en formation complète. Le SNUipp-FSU a signalé son souhait de voir tous les collègues placés sur un pied d'égalité quand aux opérations de Mouvement à venir et a donc demandé que les collègues postulants à un départ en module de professionnalisation se voient attribuer la même priorité que ceux retenus pour la formation complète. A partir de l'an prochain, les modules de professionnalisation seront traités via la plan académique de formation (PAF).

En outre, le SNUipp-FSU a tenu à aborder 2 autres sujets lors de ce GT :

Temps partiels sur autorisation

Suite à l'intervention du SNUipp-FSU lors de la dernière CAPD, l'Inspecteur d'Académie fait marche arrière. Il n'y aura donc pas d'automatisme de refus des demandes de travail à temps partiel. La Secrétaire Générale de la DSDEN a tenu à préciser que les refus seront exprimés pour les mêmes motifs que l'an passé. Le maintien de cette possibilité est à mettre au crédit de vos élu-es SNUipp-FSU.

Gestion de certains TRB depuis la DSDEN

La Secrétaire Générale nous confirme que la DSDEN va récupérer la gestion de la moitié des TRB de chaque circonscription. Elle affirme que rien ne changera pour les TRB ainsi que pour les collègues. Il ne s'agit en rien de la refonte des TRB « formation continue » comme nous l'avons connu par le passé dans ce département. Le choix des TRB gérés depuis la DSDEN se ferait d'après la Secrétaire Générale « sur la base du volontariat et pour le complément par ordre alphabétique ». Le SNUipp-FSU a fait part de son incompréhension totale sur la mise en place d'une telle « usine à gaz ». Il a exigé une véritable présentation du dispositif tant pour l'heure cette décision semble nébuleuse et les questions nombreuses. La Secrétaire Générale s'est engagée à nous présenter le dispositif dans les meilleurs délais.